

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28/09/2012 SUR LES LYCEES MARITIMES

Présents : Mme BREHIER – Directrice de la DAM - Mmes GAUFFRE et BRAIVE – DRH – Mmes GEOFFROY et SHEARER – GM2 – Mme ROLLAND-DELOFFRE – Chef du bureau GM2 – M. BECOUARN – Sous directeur RGM2- M. ANTIN - IGEM -

Syndicats : SNPAM – CGT : M. Vincent LEQUESNE – MME Corinne MILLE-CLAIRE – M. Gérald MORISSET – M. Christian PERRON

CFDT – SNETAP–FSU - FO

La DAM affiche clairement sa volonté d'instaurer un dialogue social avec les différentes organisations syndicales en ce qui concerne l'ensemble des questions liées à l'enseignement maritime. Cependant il convient d'intégrer dès le départ que la question des moyens budgétaires constituera la limite à la souplesse dans les différents débats.

Plan de scolarité :

M. Becouarn a confirmé que le plan de scolarité a été établi en renonçant à la spécialisation des établissements afin d'offrir un maillage territorial.

Le bilan de la mise en place de la carte scolaire 2012-13 est plutôt positif, en particulier avec le regroupement en seconde des options « pêche-commerce ».

Sur le plan des effectifs, ils sont de 1744 élèves à la rentrée 2012. La baisse constatée en terminale par rapport à l'année précédente est due à la fin du dispositif bac en 4 ans. Les chiffres sont conformes aux simulations.

Il est à noter également que l'évaporation « sortie de première », toutes filières confondues, se situe aux alentours 15% - ce qui est plus faible que l'année précédente.

Le **SNPAM-CGT** dénonce l'impossibilité de pouvoir accueillir au sein d'un établissement l'ensemble des jeunes désireux d'intégrer une formation maritime avec le système actuel imposé par la carte scolaire des demi- classe limitées à 12, en particulier au niveau des secondes Bac Pro et des premières années de CAP.

De plus, cette contrainte, une fois intégrée dans les procédures informatiques d'orientation des élèves (AFELNET) ne permet plus de connaître le volume réel des demandeurs.

D'autre part ce schéma induit le regroupement de filières comme les CAPMCY et les CAPMM en enseignement général ce qui conduit parfois à des effectifs très lourds pour ce type de public.

Ceci correspond à une négation des besoins liés aux parcours scolaires des jeunes qui rentrent dans ces formations et va à l'encontre des politiques mises en place au sein des établissements sur la reconnaissance et la prise en compte des handicaps liées aux troubles « dys », notamment.

Réponse de la DAM :

Nous sommes actuellement "carrossés" pour un volume maximum de 1800 élèves.

L'ouverture de classes entières correspond-elle raisonnablement à la capacité d'absorption du marché de l'emploi dans ses différents secteurs de formation ?

Le **SNPAM-CGT** souligne l'actuel recours légitime de certains armements à l'emploi de marins ressortissant de l'Union Européen en réponse à la pénurie de marins français formés.

Réponse de la DAM :

Cette réalité est en partie expliquée par les distorsions qu'il existe entre les différents modèles sociaux et donc des conditions d'emploi des différents pays de l'union Européenne.

Le **SNPAM-CGT** propose un positionnement stratégique sur de nouvelles filières comme par exemple les formations liées aux métiers sur les énergies marines renouvelables.

Pour illustrer cette proposition une étude récente menée sur Cherbourg a montré que cette filière induira dans un avenir proche la création d'environ 1000 emplois directs.

Le **SNPAM-CGT** s'inquiète de l'ouverture d'une seconde EMM au sein du lycée professionnel d'Antibes qui dépend de l'Education nationale et notamment de la qualité de la formation dispensée dans le champ des enseignements liés au référentiel de certification du code STCW.

Le **SNPAM-CGT** s'interroge sur la signification à donner à ce coup d'essai.

Réponse de la DAM :

Le ministère de l'enseignement est celui de l'Education Nationale. Nous serions perdants sur une confrontation avec l'Education Nationale. Actuellement seul le non respect de l'ensemble des conditions à remplir pour agréer cette formation peut conduire à sa remise en cause.

Il est également possible de "se rapprocher de l'Education Nationale ou de l'Enseignement Agricole sans y laisser notre âme et notre spécificité".

Loi de déprécarisation :

Un courrier a été envoyé aux agents ACEN leur demandant de choisir entre la titularisation ou le maintien de contractuel. Tous à l'exception de deux ont répondu favorablement à la titularisation. Il en a été de même pour les agents assistants d'éducation.

Le statut des titulaires sera un peu moins intéressant que celui des PLPA afin de ne pas décourager l'accès au concours. En ce qui concerne la prise en charge des ACET, il leur sera adressé une réponse d'ici un mois et demi.

CDIisation des « CCD lycée » : les personnels seront CDIés selon le décret 8683 fixant les conditions de gestion et de rémunération avec un réexamen tous les trois ans. Une fois le cadre fixé, il y aura des avenants aux contrats initiaux.

Le SNPAM-CGT s'inquiète pour les personnels de formation continue qui se trouvent positionnés sur un marché concurrentiel notamment avec des entreprises privées qui bénéficient d'agrément de la DAM. Qu'en sera-t-il en cas de non reconduction des formations par la Région ?

Réponse de la DAM :

L'état s'engage mais n'a aucune influence sur les régions. L'agrément des centres de formation est du ressort des DIRM. Il doit y avoir un pointage des centres agréés par l'IGEM.

Perspectives d'évolution de carrière :

Le **SNPAM-CGT** interroge la DAM sur l'absence de perspective d'évolution de carrière des agents en poste au sein du réseau des douze Lycées professionnels Maritimes et souligne les dysfonctionnements avec le ministère de l'agriculture (mutations, concours, formations...).

Réponse de la DAM :

Il existe une convention de gestion entre les deux ministères qu'il va falloir revoir.

Le **SNPAM-CGT** indique la nécessité d'un lissage auprès des différentes DIRM quant à leurs missions de Recteur d'Académie. Qu'il s'agisse aussi bien du positionnement d'élèves diplômés intégrant une filière maritime, que de l'agrément de formations STCW dispensées par des organismes privés.

Pédagogie :

Bilan de la mise en place des bacs pro 3 ans :

La DAM annonce qu'en ce qui concerne le volet pédagogique il sera organisé 3 réunions (propositions/concertation/validation des travaux) pour chacune des 3 spécialités de bacpro avec des commissions constituées de 6 directeurs, 6 enseignants, 6 représentants syndicaux et l'IGEM. Ces travaux débiteront à l'automne 2012 comme prévu.

Formation des personnels :

GM2 rappelle que le budget annuel de formation est de 80 000 à 90 000 euro. Le **SNPAM-CGT** indique que sur la somme allouée, 60 000 euros sont destinés aux formations des PLPA stagiaires et que, pour le reste, seules les formations obligatoires sont retenues (FIMO, FCO pour les transports en commun,...). Or il existe d'autres besoins ; les demandes de formation exprimées et réitérées par les agents lors des entretiens annuels ne sont pas exploitées.

Le principe de bilans annuels des actions menées est arrêté, GM2 devra les communiquer.

Questions diverses à poser par écrit :

- 1 - Demande d'association des syndicats à la révision du projet relatif aux obligations de service, missions et organisation du travail des enseignants des lycées professionnels maritimes qui comporte de nombreux points à revoir ou éclaircir.
- 2- Possibilité de pouvoir faire reconnaître une double compétence afin de pouvoir postuler sur un emploi en dehors de son corps de recrutement à défaut de se voir offrir la possibilité de passer un concours interne ou un examen professionnel.
- 3- Proposer à la DAM sur le même schéma des trois réunions pour chacune des 3 spécialités bacpro une quatrième série de rencontres spécifiques aux formations CAP (référentiels, conditions d'encadrement en TP, grilles horaires, stages...).
- 4-Réflexion sur la formation maritime : classes 3èmes prépa pro – CAP – BAC PRO – Formations sup. (BTS L Pro ?) avec réflexion sur l'adéquation brevet/diplôme – et la mise en place de passerelles vers les ENSM – Développement de nouvelles filières répondant aux attentes du marché (énergies renouvelables....)
- 5- Réflexion sur la gestion des LPM au travers des projets d'établissement.
- 6- Réflexion sur la généralisation des certifications Qualité (on voit bien l'intérêt dans la gestion des agréments de centre).
- 7- Accès des Organisations Syndicales au rapport de l'EMSA (STCW) pour la France.